

Rapport d'activité



2017

AU SERVICE DE TOUTES LES FAMILLES

Sommaire

« Cap 2020 », notre nouveau plan stratégique	5
Le développement associatif.....	9
Le dynamisme associatif.....	9
Agir aux côtés des familles.....	12
La coopération et les partenariats.....	20
L'activité des services	25
La protection juridique des majeurs.....	25
La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial	29
La médiation familiale	31
Les enquêtes sociales	32
Les mesures d'accompagnement social personnalisé	33
Le microcrédit social personnalisé	33
Perspectives.....	37

« Cap 2020 », notre nouveau plan stratégique

Le plan stratégique est la feuille de route que se donne une organisation pour réaliser sa vision à moyen et à long terme. Cette démarche va plus loin que la simple planification, puisqu'elle oblige l'organisation à examiner ses contextes interne et externe, à considérer les attentes et besoins de l'ensemble de ses parties prenantes, à faire des projections dans l'avenir et à déterminer les stratégies lui permettant de concrétiser sa mission et sa vision.

C'est pourquoi, depuis 2003 les administrateurs et l'équipe d'encadrement de l'Udaf de l'Essonne s'adonnent tous les trois ans à cet exercice de réflexion et de projection qu'est la conception du plan stratégique.

Pour fixer le cap vers 2020, les membres de la délégation unique du personnel ont activement contribué aux travaux. Cette démarche conjointe entre administrateurs et salariés permet de garantir la pluralité et la représentativité des points de vue, pour aboutir à une vision d'avenir partagée par l'ensemble des acteurs de l'Udaf.

« Cap 2020 », le nouveau plan stratégique de l'Udaf de l'Essonne, a été approuvé lors du Conseil d'administration de janvier 2017.

Les enjeux

Ce plan, intitulé « Cap 2020 » donne non seulement des orientations pour les quatre années à venir mais ambitionne aussi d'apporter de la cohérence aux actions menées par les différentes composantes de l'Udaf de l'Essonne et de guider la conception des projets des différents services.

Le Conseil d'administration a identifié quatre enjeux à relever :

- permettre à l'ensemble des acteurs de jouer activement et pleinement leur rôle ;
- inscrire l'Udaf dans son territoire ;
- prévenir, anticiper, prévoir, adapter les services aux besoins des familles ;
- collaborer, au service de la performance.

Cela se traduit concrètement sous forme de projets de services et de plans d'actions. Les axes stratégiques sont également déclinés dans la mise en œuvre de la convention d'objectifs qui lie l'Udaf de l'Essonne et l'Unaf à l'horizon 2020. Les objectifs et les actions qui découlent de ces différents plans sont suivis avec le service qualité et les avancées seront partagées avec les administrateurs, les collaborateurs, les associations adhérentes, les bénéficiaires des services et les partenaires de l'Udaf.

Quatre axes stratégiques

Accompagner la révolution numérique

L'Udaf, en tant que tête de réseau mais aussi en sa qualité de gestionnaire de services, se doit d'appréhender la révolution numérique :

- en proposant aux associations familiales des outils collaboratifs, facilitant les liens et les complémentarités ;
- en accompagnant et promouvant une appropriation responsable des outils numériques par les familles du département ;
- en s'attachant à accompagner les usagers dans ces évolutions.

Agir en entreprise associative socialement responsable

Les décisions de l'Udaf engagent la responsabilité de l'association vis-à-vis de l'ensemble de ses interlocuteurs. C'est pourquoi elle forme l'ambition d'inscrire son fonctionnement dans une logique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE).

Les notions de diversité, d'intégration, de parité, d'inclusion des personnes accompagnées dans la gouvernance de l'association ou encore de prise en compte des enjeux environnementaux devront se déployer dans l'ensemble de ses activités de manière transversale.

Inscrire la performance dans notre modèle associatif

L'accompagnement par près de 120 collaborateurs, de 2 500 foyers essonniers donne à l'Udaf une responsabilité particulière. C'est pourquoi elle s'est interrogée sur la notion de performance, pensée comme un moyen de rendre efficient le service rendu tout en valorisant ses ressources humaines.

Si l'amélioration continue, la culture de l'évaluation, la satisfaction des parties prenantes sont déjà au cœur de nos pratiques, nous devons aller plus loin, notamment en concevant des indicateurs mettant en perspective l'évaluation, la mesure effectuée et l'objectif poursuivi.

Garantir une éthique de l'intervention

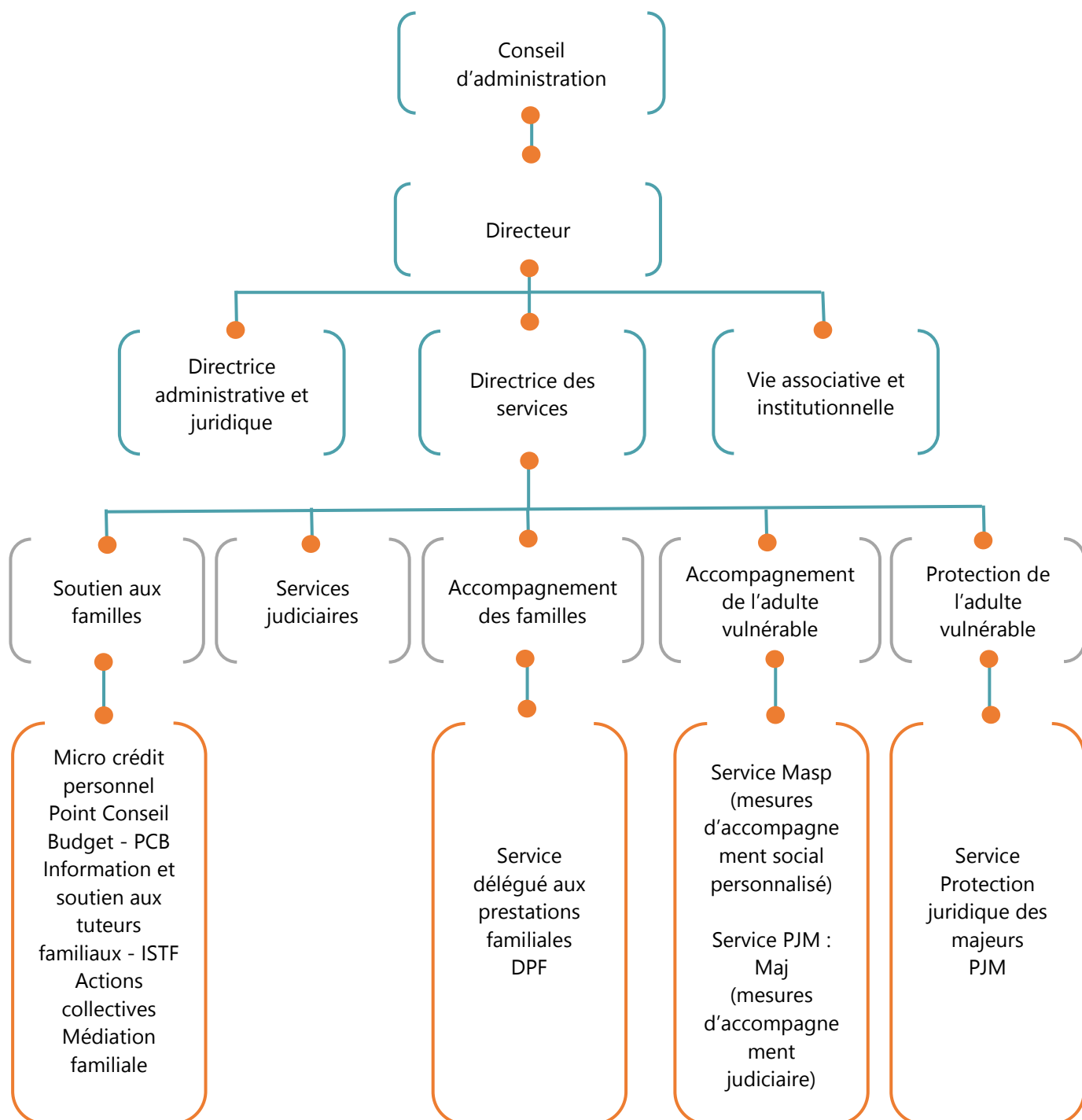
Par sa nature même, en tant qu'institution gestionnaire de services sociaux, faisant face à la vulnérabilité des populations accueillies, l'Udaf se doit de fonder ses actions sur une véritable éthique de l'intervention.

L'Udaf est en prise directe avec les transformations de la société qui confrontent en permanence l'éthique des individus et celle du collectif.

Il s'agira, dans notre contexte, de recourir à l'éthique pour interroger le sens de notre action.

Une organisation au service du projet

Au 31 décembre 2017, l'Udaf comptait 127 salariés pour 121.5 ETP. L'organisation des services est formalisée selon le schéma suivant :



Le développement associatif

Le dynamisme associatif

Un outil stratégique : le plan local de développement associatif – PLDA

Depuis 2015, l'Udaf de l'Essonne s'est dotée d'un plan local de développement associatif – PLDA. Un groupe de travail, composé d'administrateurs, de collaborateurs et d'associations, a réfléchi et mis en place les actions inscrites au PLDA. Trois réunions se sont tenues durant l'année 2017.

Ainsi, en 2017 :

- 69% des actions ont été réalisées ;
- 31% des actions seront réalisées en 2018.

Les actions phares mises en place par le groupe :

- les fiches pratiques mises à disposition sur le site Internet de l'Udaf à la [rubrique associations](#) :
 - les délais de conservation des documents ;
 - le certificat de formation à la gestion associative.
- la participation des administrateurs à la journée d'intégration des nouveaux salariés ;
- l'organisation de rencontres avec et pour les associations familiales, sur des thématiques spécifiques.

L'accompagnement des associations dans leurs projets

L'Udaf de l'Essonne est attentive à entretenir un contact personnalisé avec chacune de ses associations adhérentes. En 2017, elle a notamment répondu à quatre associations affiliées, entre autres sur des questions liées à l'emploi associatif ou aux statuts.

En parallèle, au-delà des relations institutionnelles, une vingtaine de contacts ont été établis pour contribuer au suivi de la vie courante des associations. Les administrateurs sont également attachés à prendre part aux assemblées générales des associations membres.

L'Udaf participe également activement à l'organisation et à l'animation de projets portés par les associations familiales adhérentes. En 2017, les équipes ont ainsi contribué entre autres à deux manifestations locales.

- **Eva one day** : l'association Espace Singulier a organisé, notamment en partenariat avec l'Udaf, le vendredi 6 octobre 2017, une journée en faveur des aidants familiaux. Information, ateliers bien-être et activités de création étaient proposés. En matinée, un carrefour d'information sur le statut d'aidant familial était ouvert aux employeurs. Dans l'après-midi, après une présentation des activités de l'association, du site www.aidant91.fr et de la ligne téléphonique dédiée, les comédiens de la compagnie « Poussières de vie, poussières de rire » sont venus susciter la réflexion sur le thème des aidants au travers d'un théâtre forum.
- **Forum parentalité Maison des Part'Âges**. Cet évènement, organisé le 26 novembre 2017 en collaboration avec l'Udaf, a réuni les familles du Sud Essonne autour d'ateliers, de tables rondes, de jeux sur les thématiques de l'enfance et la parentalité. Près de trois cents visiteurs ont ainsi pu rencontrer les associations et professionnels du territoire, susceptibles de leur proposer des activités, des outils ou un accompagnement dans les questions quotidiennes liées à la parentalité et à la vie de famille.



Zoom sur la journée des responsables d'associations

Samedi 18 novembre 2017, l'Udaf invitait l'ensemble des responsables des associations adhérentes pour leur rencontre annuelle. Celle-ci était consacrée à la question de la territorialisation de l'action publique.

Quelles sont les dynamiques à l'œuvre dans notre département ? Quelles logiques territoriales les acteurs institutionnels mettent-ils en place ? Quelles pourraient en être les conséquences pour le développement associatif et la mise en œuvre des actions de l'Udaf ?

Lucette Milhau, référente du plan local de développement associatif de l'Udaf a présenté un état des actions conduites et les projets que la commission de travail dédiée envisage de mettre en place pour 2018. Elle a ainsi évoqué des propositions de rencontre thématiques et de formations qui devraient pouvoir être proposées au cours du premier semestre 2018.

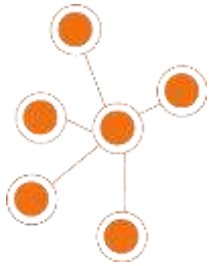
La seconde partie de la rencontre était consacrée à une meilleure connaissance de la loi NOTRe, des intercommunalités qui en sont issues et des compétences propres à chaque échelon territorial.

Les échanges étaient basés sur les expériences propres à chaque association participante.

La rencontre a également bénéficié de l'apport précieux de Miled Zrida, directeur politique de la ville, action sociale, santé, gens du voyage et logement de la communauté d'agglomération Paris Saclay.

Cette journée a constitué une première étape dans les travaux que l'Udaf souhaite engager pour agir en cohérence avec les acteurs locaux sur l'ensemble du territoire.

Le renforcement du maillage associatif



L'Udaf de l'Essonne a vocation à réunir et soutenir les acteurs associatifs agissant avec et pour les familles de l'Essonne, dont le siège est implanté dans le département.

Afin de garantir sa représentativité et de prendre en compte les préoccupations de l'ensemble des familles du territoire, l'Udaf met en place une démarche continue de rencontres avec les acteurs de terrain et les associations dont les domaines d'intervention sont similaires aux siens. Ces associations peuvent également solliciter une adhésion à l'Udaf si leurs statuts sont conformes aux dispositions évoquées par le Code de l'action sociale et des familles.

Au cours de l'année 2017, le service de la vie associative a rencontré cinq associations, chacune de façon suivie. Les membres de la commission d'agrément ont également rencontré trois d'entre elles et l'instance a émis un avis favorable pour procéder à leur agrément :



ADAPEI : l'association départementale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis de l'Essonne est affiliée à l'UNAPEI et regroupe les APEI d'Évry, de la Vallée de Chevreuse et les APEI de Massy et d'Étampes. Les objectifs de l'association sont l'identification et la mobilisation des acteurs pour un soutien à la parentalité des personnes déficientes mentales ou intellectuelles et la construction d'une réponse adaptée aux besoins du département.



FEVE : l'association Familles en Éveil a pour but de défendre l'ensemble des intérêts matériels, financiers, moraux des familles résidant dans le département de l'Essonne et plus spécialement de celles dont les membres adhèrent à l'association. Dans la poursuite de cet objectif, elle défend les valeurs familiales, soutient et aide les parents, encourage l'accueil, le service, l'éducation de l'enfant dans le respect de sa personnalité intellectuelle, physique et morale.

La Maison
des Part'Âges



Soutien à la parentalité

Maison des Part'Âges : l'association a pour objet le soutien à la fonction parentale. Elle accompagne les familles en proposant un lieu d'accueil et des ateliers afin de les valoriser dans leur rôle de parents et leurs compétences. L'association a défini trois axes de travail : l'écoute, l'échange et l'information. Ces axes de travail sont déclinés en actions :

- une permanence d'accueil tous les samedis matin à la mairie annexe de la ville de la Ferté-Alais ;
- l'organisation de conférences sur des thématiques visant le soutien à la parentalité ;
- la création d'un café parents.



ZOOM sur « ambition famille, le défi associatif »

Après cinq éditions du trophée de l'innovation associative l'Udaf de l'Essonne a souhaité faire évoluer le format de cet évènement. Ainsi, elle proposera les 6 et 13 octobre 2018, « Ambition familles, le défi associatif ».

Les associations, les collectifs et les particuliers, implantés en Essonne, seront invités à réfléchir sur deux jours sur la thématique suivante : comment soutenir les familles lors d'une étape clé de la vie familiale ?

Le but est d'obtenir de chaque équipe participante, un projet réaliste et innovant.

Pour ce faire, les équipes seront accompagnées par des experts agissant dans le département (institutions, financeurs, professionnels du secteur, associations spécialisées, ...). Un temps de formation-sensibilisation pourra leur être proposé afin d'enrichir leur projet.

À la fin de ces deux jours, un jury, composé d'experts, de salariés de l'Udaf et d'administrateurs, se réunira et élira le meilleur projet. Le prix décerné permettra à l'équipe gagnante de réaliser son action grâce à l'accompagnement de l'Udaf et une dotation financière.

Les objectifs pour « Ambition familles, le défi associatif » sont les suivants :

- valoriser les actions des associations de l'Union et plus généralement de l'Essonne ;
- leur permettre de se rencontrer et de rencontrer les personnes ressources sur le département ;
- faire émerger de nouvelles actions au service des familles du département ;
- faire connaître l'Udaf autrement et développer son réseau.

Agir aux côtés des familles

Les actions conventionnées

L'Udaf inscrit un certain nombre de ses actions dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs, conclue avec l'Unaf. La convention en cours couvre la période 2016-2020. Pour l'année 2017, les actions inscrites sont les suivantes :

- Lire et faire lire ;
- le parrainage de proximité ;
- l'expérimentation d'un point conseil budget ;
- l'accompagnement des familles dans un usage responsable du numérique.

● Lire et faire lire



Lire et faire lire est une action de solidarité intergénérationnelle, portée conjointement par l'Udaf et la Ligue de l'Enseignement.

En 2017, ce sont près de 300 bénévoles de plus de 50 ans qui sont intervenus dans plus de 170 structures éducatives pour partager avec les enfants le goût de la lecture : écoles, crèches, centres de loisirs, hôpitaux, etc.

La coordination départementale a évolué au cours du second semestre 2017. Depuis la rentrée de septembre, une bénévole, administratrice de l'Udaf et une bénévole référente pour la Ligue contribuent au pilotage du dispositif. Chaque trimestre, un point est organisé entre les coordinateurs salariés et bénévoles des deux structures afin de garantir le bon développement du dispositif dans le département.

Cette coordination en binôme est un facteur certain de réussite du déploiement de l'action et l'Udaf s'attache à maintenir cette dynamique.

Afin de soutenir les bénévoles, des réunions de formation, d'information et d'échanges sont organisées tout au long de l'année. Ces rencontres sont organisées en lien avec les acteurs du territoire et soutenues par les bénévoles relais, qui sont les interlocuteurs privilégiés des bénévoles et des équipes éducatives sur le territoire.

Les bénévoles témoignent régulièrement de leur attachement à cette action et des effets qu'ils observent suite à leur intervention. Ils apprécient également de pouvoir échanger autour de leurs pratiques et de bénéficier de temps visant à consolider leurs interventions. C'est la raison pour laquelle des temps d'échanges de pratiques et de questions sont désormais proposés aux bénévoles relais.

● Le parrainage de proximité



Le collectif des acteurs
de parrainage de proximité

Le parrainage de proximité offre la possibilité à un enfant de s'épanouir dans une relation avec un adulte ou une famille dans un cadre privilégié. Il permet aux familles d'élargir leur réseau relationnel et de rompre leur isolement. Pour l'enfant, c'est un nouveau lien social, pour les parents, un soutien et pour le parrain, c'est la possibilité de concrétiser un engagement de solidarité.

À travers son action, l'Udaf poursuit deux objectifs pratiques :

- mettre en relation des personnes désireuses de parrainer un enfant et des enfants placés ou des familles souhaitant faire parrainer leur enfant ;
- assurer le suivi des parrainages dans la durée.

En 2017, l'Udaf de l'Essonne a reçu les candidatures de trois parrains et de trois filleuls potentiels.

Le nombre de candidatures de parrains reste insuffisant et peut s'expliquer par différents facteurs : un engagement dans la durée qui peut freiner les personnes intéressées et des personnes hésitantes qui ont la crainte d'être dépassées par leur rôle.

Toutefois, le parrainage de proximité est inscrit au SDAF (schéma départemental d'accompagnement des familles). Ce schéma est piloté par la CAF, le Conseil départemental, la MSA et l'Udaf de l'Essonne en est signataire.

En 2018, un groupe de travail spécifique sera mis en place afin d'interroger ce dispositif et de mettre en œuvre une démarche de communication concertée. De nouveaux relais locaux de l'action restent en effet à identifier.

L'action est suivie par une commission interne qui se réunit autant que de besoin pour valider les candidatures et les mises en relation. Cette commission interne à l'Udaf est pluridisciplinaire et interservices. Cette démarche permet de garantir une complémentarité des approches pour une analyse globale des situations.

- **Le point conseil budget**

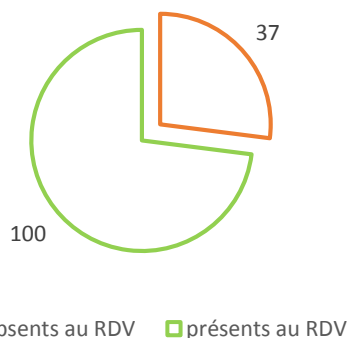


Depuis avril 2016, l'Udaf de l'Essonne a ouvert un Point Conseil Budget de niveau 1. L'objectif de l'action est de permettre à des personnes en difficultés financières qui n'ont pas l'habitude de se rendre auprès des services sociaux de trouver une réponse et une orientation adaptée à leur situation.

En 2017, huit collaborateurs, travailleurs sociaux, juristes et conseiller financier, ont assuré des permanences dans diverses structures du département de l'Essonne et plus particulièrement en milieu rural :

- MSAP de Ballancourt-sur-Essonne ;
- MSAP d'Angerville ;
- maisons de quartier d'Étampes ;
- MDS de Dourdan ;
- mairie de Saint-Chéron ;
- l'Udaf à Évry.

Les contacts PCB



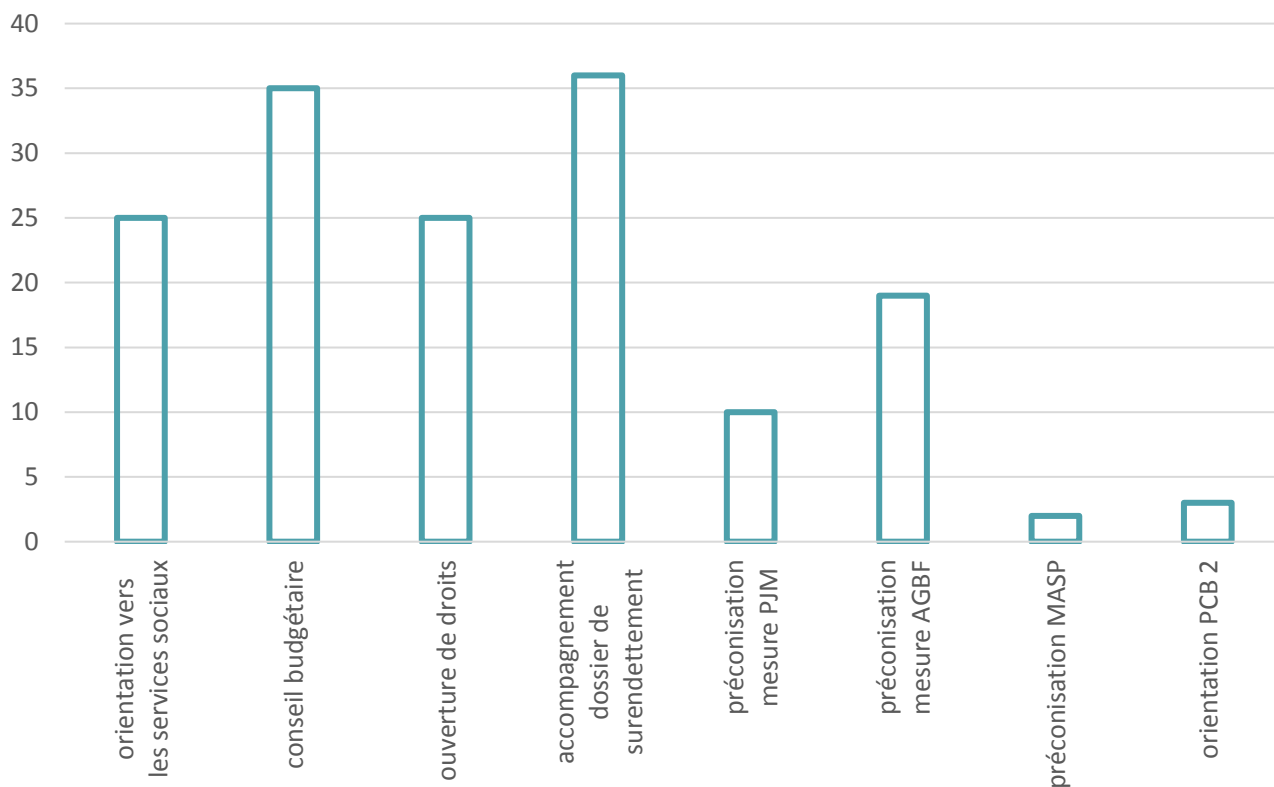
137 personnes ont pris contact avec nos services.

100 personnes, soit 73%, ont été reçues lors d'un seul entretien et jusqu'à cinq rencontres pour une même famille.

Le conseil budgétaire, l'ouverture de droits et l'accompagnement dans le cadre de la procédure de surendettement constituent la majorité de l'activité du service, soit près de 62%.

Dans 16% des cas, le service oriente les personnes vers un service social, CCAS ou MDS.

Actions mises en œuvre



● Usage responsable du numérique

Au cours de l'année 2017, l'Udaf a constitué une équipe interservices afin de concrétiser son projet de création d'un espace dédié à l'utilisation des outils numériques.

À l'automne, cette équipe a ouvert la « plateforme numérique ». Il s'agit d'un espace ouvert à toute personne résidant en Essonne et accessible gratuitement. La plateforme propose un accueil individuel ou en ateliers pour faciliter l'accès à l'outil informatique, aider les utilisateurs dans les démarches administratives en ligne et favoriser un usage responsable d'internet et des outils numériques.

La plateforme est labellisée « point relais CAF », ce qui permet aux familles de venir sur place réaliser leurs démarches CAF en ligne, en étant accompagnées par une équipe dédiée et formée en ce sens.

L'inauguration de cet espace a eu lieu du 11 au 14 décembre. Différents rendez-vous étaient proposés : des ateliers pratiques autour du logiciel Adhélis, une rencontre débat animée par le pôle numérique de l'Unaf, des questionnaires en ligne sur les bonnes pratiques numériques, un jeu de plateau permettant de découvrir la classification des jeux vidéos.

Depuis septembre 2017, la plateforme bénéficie de la présence de volontaires en service civique qui accueillent et accompagnent le public. Ils proposent également différentes animations autour des outils informatiques et plus largement des outils numériques.

Les autres actions

● Soutien aux aidants

L'Udaf de l'Essonne a élaboré et mis en ligne en 2015, une plateforme d'informations et d'orientation en faveur des aidants et tuteurs familiaux : Paroles de familles (www.aidants91.fr).

Depuis 2017, un service d'écoute gratuit est disponible et animé par Espace Singulier. Cette plateforme téléphonique apporte une réponse aux particuliers ou aux professionnels ayant une question liée au handicap, à la maladie ou au soin : 06 77 33 93 74.

Le groupe de travail composé des associations affiliées s'est à nouveau réuni durant l'année afin de mettre à jour les données. En 2018, il s'agira de lancer à nouveau une campagne de communication en faveur des acteurs locaux afin de leur rappeler l'existence du site, de son intérêt et favoriser leur inscription à la rubrique partenaire.

● « **Familles, convictions différentes mais valeurs communes ?** »



Lundi 20 mars 2017, l'Udaf ouvrait ses portes pour une rencontre autour du thème : **familles, convictions différentes mais valeurs communes ?**

Plus de 120 personnes étaient réunies pour confronter leurs regards sur les questions de transmission des valeurs au sein des familles, de coexistence dans la société entre les différentes convictions, les valeurs de la

République, la laïcité et les convictions spirituelles.

La rencontre a été ouverte par la Présidente de l'Udaf, Carine Boudesocque-Dubois et la Préfète de l'Essonne, Josiane Chevalier.

Dans un premier temps, Jacques Saliba, sociologue, a articulé son propos autour de la problématique : valeurs familiales, valeurs de la République, comment les partager et les transmettre ? Les grandes étapes de construction de la société moderne et en parallèle, de l'évolution des familles, des relations entre leurs membres et de leur place dans la société, ainsi que des exemples concrets, ont permis aux participants de disposer d'un socle commun pour échanger sur les situations rencontrées au quotidien.

Le second temps de la rencontre était consacré à une table ronde réunissant :

- Michel Dubost, évêque d'Évry ;
- Noureddine Ettajani, administrateur du Cnafal ;
- Dominique Hernandez, pasteur à Palaiseau ;
- Khalil Merroun, recteur de la mosquée d'Évry ;
- Michel Serfaty, rabbin de Ris-Orangis.

Chacun était invité à partager sa vision de la famille et de la place de la religion au regard de la vie en société et des principes de la laïcité. Le public a également eu la possibilité d'interpeler les intervenants.

La rencontre a été conclue par Alain Bucquet, Préfet délégué à l'égalité des chances.

Les échanges ont été animés ! Confrontations d'idées et connivence ont émaillé l'après-midi, placée sous le signe du dialogue et de la compréhension mutuelle.

Les différentes interventions ont permis de mieux saisir les fondements sur lesquels chacun positionne sa vision de la citoyenneté et de la vie dans la cité au sein de la République française. Les participants ont ainsi pu envisager la question de la transmission des valeurs, dans les familles et plus largement dans la société, avec une vision renouvelée ou du moins avec de nouveaux éléments pour enrichir leur réflexion.

L'Udaf souhaite que ces travaux permettent à chacun, dans son engagement bénévole ou professionnel, dans sa vie de citoyen, d'être porteur de l'idée que le partage, la curiosité vis-à-vis de l'autre sont essentiels pour mieux vivre ensemble et faire société.

Cet évènement était co-organisé par quatorze associations familiales :

- l'association des familles de Courcouronnes ;
- l'association des familles et amis de l'Afrique de Massy ;
- les associations familiales catholiques de l'Essonne ;
- l'association des familles d'Évry ;
- l'association des familles de Massy ;
- l'association des familles de Montgeron ;
- l'association des familles d'Orsay ;
- Enfance et familles d'adoption ;
- Génération 2 citoyenneté – intégration ;
- les Maisons Familiales Rurales ;
- Temfor ;
- l'Union des familles du Val d'Yerres ;
- l'Unafam ;
- la Voix des jeunes.

Dans les associations, à travers le département, des actions sont conduites chaque jour par les bénévoles et les professionnels pour faire vivre cette idée : le partage des valeurs familiales et des valeurs républicaines mais aussi le partage des questionnements et le partage des initiatives locales sont les clés de la compréhension mutuelle et permettent à chacun, à son niveau, d'être porteur d'initiatives et de solutions.

Pour leur part, l'Udaf et ses associations adhérentes poursuivent leur engagement sur ces questions et proposent depuis un groupe de travail dédié au thème de la citoyenneté. Des formations axées sur les valeurs de la République et la laïcité et des évènements autour de l'égalité et du « vivre ensemble » seront ainsi organisés en 2018.



ZOOM sur l'accueil de volontaires en service civique

L'Udaf portait depuis longtemps le projet d'intégrer à ses projets des jeunes souhaitant apporter leurs compétences au service des familles du département.

Au cours du dernier trimestre 2017, l'Udaf a été très heureuse d'accueillir sa première jeune volontaire en service civique. En décembre, l'équipe s'est renforcée de deux nouvelles personnes.

Deux volontaires contribuent à la mise en œuvre de la plateforme numérique. Ils accueillent le public et participent à l'information des partenaires pour faire connaître ce lieu et les services qu'il propose. Ils conçoivent également des animations et des temps de sensibilisation autour des outils numériques.

Le service de la vie associative bénéficie également de l'apport d'une jeune volontaire en service civique. Cette dernière est intégrée à la conception et à la mise en place de différentes actions portées par le service.

Elle rencontre les associations adhérentes et les nouveaux partenaires avec l'équipe de la vie associative. Elle participe aux différents groupes de travail et commissions et

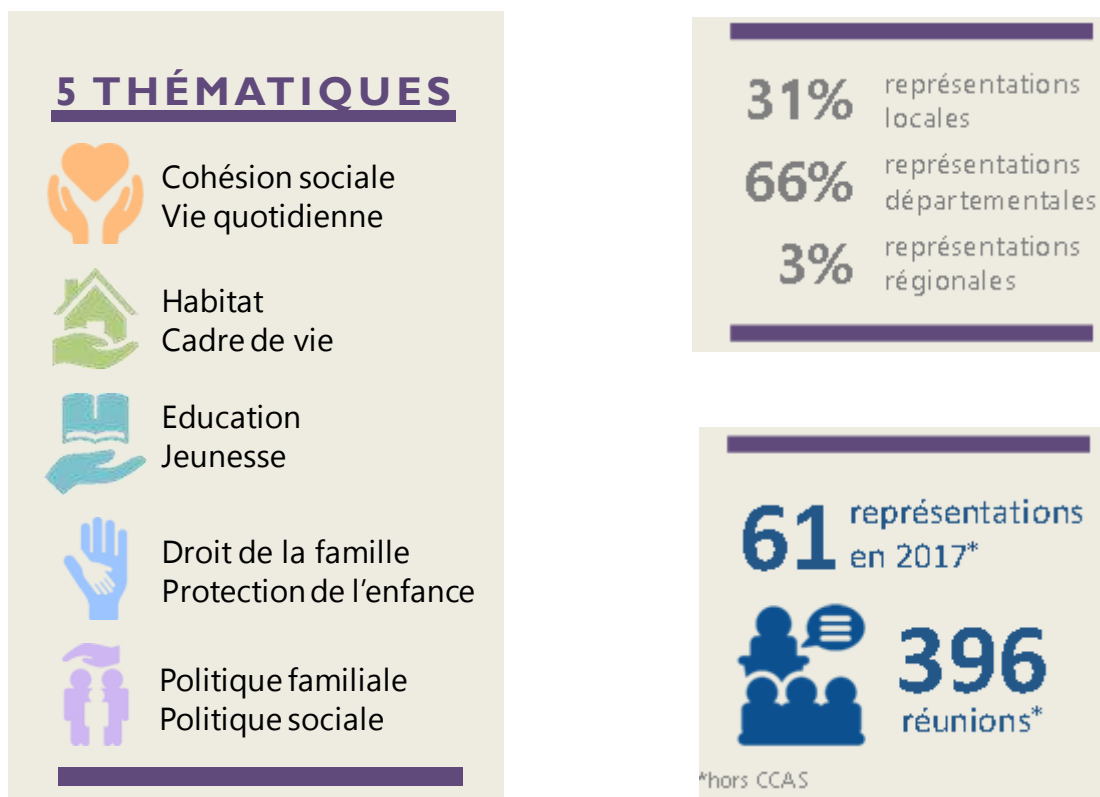
contribue parfois à leur animation ou à la conception d'outils, tels que le logo du défi associatif « ambition familles ! ».

L'Udaf s'attache à accompagner ces volontaires dans leur découverte de la vie professionnelle et l'élaboration de leur projet d'avenir. Elle souhaite renouveler cette expérience dès que possible.

- **La représentation et la défense des familles**

L'ensemble des représentations exercées par l'Udaf et les éléments phares qui en découlent sont précisés dans le livret des représentations 2017.

Les chiffres clés sont les suivants :



La coopération et les partenariats

L'Udaf s'attache à développer une importante démarche partenariale, afin de permettre aux acteurs du territoire de mieux connaître son action et d'améliorer la conduite de ses projets et la prise en charge des usagers.

Agir en lien avec les acteurs locaux.

Le Schéma départemental d'accompagnement des familles - SDAF.

Dans le cadre de la politique familiale qu'il conduit, le gouvernement a souhaité promouvoir dans chaque département l'élaboration d'un schéma directeur des services aux familles. L'objet de ce schéma est de parvenir à un diagnostic des besoins, commun à l'ensemble des acteurs du territoire et à une définition d'un plan d'actions concerté.

Ce schéma vise à développer les services aux familles qu'il s'agisse de la création de places d'accueil pour les jeunes enfants ou de dispositifs d'accompagnement de la parentalité et à réduire les inégalités territoriales quelquefois très marquées dans l'accès à ces services.

L'Udaf, qui est un des signataires principaux du schéma, a contribué à l'état des lieux des actions. Elle collabore depuis activement aux différents groupes de travail mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du SDAF. Elle soutient entre autres l'organisation d'un forum consacré au thème de l'accueil de la petite enfance en milieu rural. Cet événement réunira les institutions, les professionnels, les élus et les porteurs de projets impliqués dans ce domaine en mars 2018.

Contribuer au soutien des initiatives en Essonne

L'Udaf de l'Essonne intervient également de manière concrète sur le territoire, en s'associant aux actions et projets de ses partenaires.

Ainsi, elle est présente au sein du Conseil d'administration du Centre de ressources politiques de la ville en Essonne. Elle accueille également dans ses locaux certaines sessions de formations et les événements du CRPVE. Ce partenariat traduit l'attachement de l'Udaf à prendre une part active à la vie de tous les territoires qui composent le département et à travailler concrètement avec les acteurs.

Le partenariat avec Essonne active s'inscrit dans cette même dynamique. L'association développe depuis dix ans, des outils d'expertise, d'accompagnement et de financement qui s'adaptent à différentes phases de la vie d'un projet porté par une association : amorçage, création/reprise, consolidation et développement. Essonne active accompagne les porteurs de projets du secteur de l'économie sociale et solidaire. L'Udaf participe aux instances délibératives visant à mettre en place des accompagnements techniques et financiers, afin de répondre aux besoins des porteurs de projets.

En 2017, l'Udaf a par ailleurs souhaité s'engager de nouveau aux côtés de l'association Cultures du Cœur. Spécialiste et experte de la médiation culturelle dans le champ social, CDC 91 permet aux plus démunis, notamment dans les quartiers prioritaires, d'accéder aux pratiques culturelles. L'Udaf relaie les offres auprès des usagers de ses services et contribue à la vie de l'association notamment en mettant ses salles de réunion gracieusement à disposition pour différentes rencontres.

Ces partenariats trouvent une traduction concrète à travers l'implication de ces structures dans les projets portés par l'Udaf elle-même. Ainsi, le CRPVE et Essonne active compteront parmi les contributeurs du prochain défi associatif mis en place par l'Udaf en 2018.

Informers les professionnels et les familles

L'Udaf est régulièrement sollicitée pour participer à des rencontres proposées par ses partenaires sur l'ensemble du département : tenue de stand lors de journées d'information et de forums ; intervention lors de colloques ou de journées thématiques.

Les équipes ont ainsi pris part activement à la journée Main dans la main, organisée par le Conseil départemental à Chamarande, aux fêtes des associations de différentes communes du département, à la semaine bleue en octobre.

Les professionnels de l'Udaf interviennent aussi auprès des écoles ou des professionnels du social ou de la protection de l'enfance, pour présenter les mesures de protection et les services proposés par l'Udaf.

Les services de l'Udaf proposent également des actions collectives menées en direction des publics accueillis par les partenaires. Celles-ci s'inscrivent dans une démarche de communication et de développement du réseau.

Pour l'année 2017, plus de 30 ateliers thématiques ont été organisés autour du logement, du budget, du classement de papiers, de l'endettement et du crédit. Près de 300 personnes en ont bénéficié. Des sessions d'information collective auprès des professionnels et des usagers ont été mises en place.



ZOOM sur le déplacement des administrateurs à Bruxelles

Mardi 5 et mercredi 6 décembre 2017, les administrateurs de l'Udaf de l'Essonne étaient à Bruxelles pour une session du Comité Économique et Social Européen.

Ils étaient invités par Christiane Basset, représentante de l'Unaf au CESE.

Cette visite avait pour objectifs de mieux appréhender le fonctionnement des institutions européennes et de mettre en perspective les flux migratoires en Europe dans l'histoire avec l'arrivée massive de réfugiés politiques, économiques ou climatiques sur notre continent.

Échanges autour des politiques migratoires européennes, connaissance des instances de l'Union européenne, visite du parlementarium et de la Maison de l'histoire de l'Europe ont ponctué ce déplacement.

Le mercredi après-midi se tenait une séance plénière du CESE au cours de laquelle un avis sur la conciliation vie familiale et vie professionnelle a été voté, Christiane Basset ayant activement contribué à son élaboration.

Ces deux journées ont permis de mieux saisir le fonctionnement des instances européennes et la nécessité d'y faire entendre la voix des familles.

Covalence – groupement de coopération.

Covalence est un groupement de coopération réunissant trois Udaf (Essonne, Seine-Saint-Denis, Eure-et-Loir).

Huit salariés mettent en œuvre les missions confiées à Covalence. Le siège de la structure est situé à Courcouronnes. Des collaborateurs travaillent sur les sites des Udaf.

Ce groupement de coopération a pour objet de mutualiser les fonctions dites « support ». Ces fonctions sont organisées en grands pôles de compétences :



Au travers de ce groupement, les membres ont exprimé la volonté de coopérer, c'est-à-dire de s'inscrire dans une ambition beaucoup plus large que celle de leur propre association.

Covalence veille avec les organismes adhérents à l'évolution des indicateurs d'activité sous toutes leurs formes et à la revue des objectifs. Différents outils permettent un suivi de l'activité des services de chaque Udaf.

Des tableaux de bord sont disponibles pour l'Udaf de l'Essonne et transmis à l'encadrement pour contribuer au suivi de l'activité. Chaque trimestre, ces indicateurs alimentent la commission technique des services gérés et ces données sont présentées aux équipes pour leur permettre d'avoir une vision globale de l'activité de la structure.

Tout au long de l'année et à la demande des responsables, Covalence réalise également les analyses nécessaires au management des équipes.

L'année 2017 a vu le renforcement des liens entre les Udaf membre, notamment autour des projets portés par le Comité technique tels que :

- le conseil économique et social ;
- l'accès aux données personnelles ;
- le CITS (crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires) ;
- le bulletin de paye simplifié ;
- la dématérialisation du bulletin de paye ;
- l'actualité juridique et conventionnelle ;
- l'accompagnement des Udaf dans l'évaluation externe ;
- la mise en commun d'un logiciel SIRH ;
- l'étude de la téléphonie ;
- le cahier des charges de la flotte de véhicules ;
- la forme du rapport budgétaire général DGF ;
- l'arrêté des comptes ;
- l'organisation sur l'élaboration des budgets ;
- la transmission des tableaux de bord.

L'activité des services

La protection juridique des majeurs

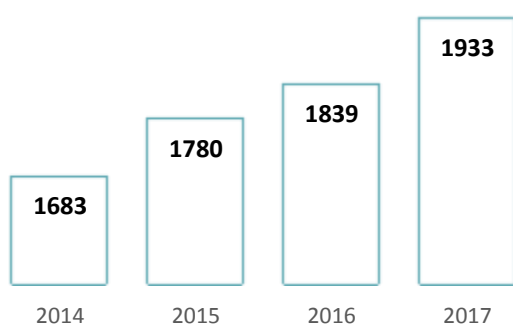
La maladie, le handicap, l'accident peuvent altérer les facultés d'une personne et la rendre incapable de défendre ses intérêts. Le juge peut alors décider d'une mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, etc.) par laquelle une autre personne l'aide à protéger ses intérêts. La protection doit être la moins contraignante possible et en priorité exercée par la famille. Elle distingue aussi les cas où la personne jouit encore de ses facultés mais est en grande difficulté sociale.

À ce titre, l'Udaf gère :

- des mesures de sauvegarde de justice, mesure de protection juridique de courte durée qui permet à un majeur d'être représenté pour accomplir certains actes ;
- des curatelles, mesure judiciaire destinée à protéger un majeur qui, sans être hors d'état d'agir lui-même, a besoin d'être conseillé ou contrôlé dans certains actes de la vie civile ;
- des tutelles, mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Le tuteur la représente dans les actes de la vie civile.

L'activité générale du service

Évolution du nombre de mesures au 31 décembre



L'activité du service PJM, a connu **une progression de 15% sur les quatre dernières années** avec une hausse de plus de 5% entre 2016 et 2017. Cette progression se poursuit et pourtant les financements n'en tiennent pas compte. L'activité devra être maîtrisée au regard des indicateurs du service afin de maintenir une prestation satisfaisante pour l'utilisateur.

Pour 2017, le nombre de nouvelles mesures est encore en hausse (+21%) par rapport à celui de 2016 et le taux de sortie beaucoup plus faible de 1,1%.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Mesures au 31/12	1 683	1 780	1839	1933
Entrée de l'année	144	239	239	289
Sorties de l'année	155	142	180	182

La protection des personnes

Chaque personne prise en charge a un besoin différent de protection, en fonction de son degré d'autonomie, de son état de santé. Il convient donc d'adapter notre mode de fonctionnement aux besoins de chacun, en apprenant à connaître l'utilisateur.

Les délégués disposent pour cela de nombreux outils, notamment ceux issus de la loi 2002-2, qui permettent de recentrer la mesure sur la personne accompagnée. Le document individuel de protection (DIP) est le premier. Il doit permettre de définir les attentes du bénéficiaire et de formuler ses objectifs et au délégué de fixer un cadre. De nombreux efforts sont ainsi portés sur la réalisation de ces documents.

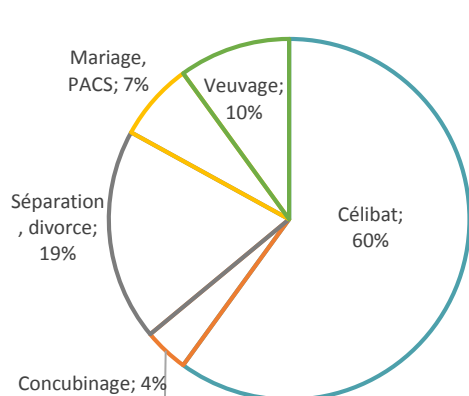
		2014	2015	2016	2017
Mesures nouvelles de l'année	Remise du livret d'accueil	88%	↓78%	↓63%	↑84%
	DIP* réalisés	54%	↓49%	↓43%	↑53%
	Délai de réalisation (en jours)	61	77	89	91
Ensemble des mesures	DIP* réalisés	56%	↑66%	↑71%	↓54%

*DIP : Document Individuel de Protection

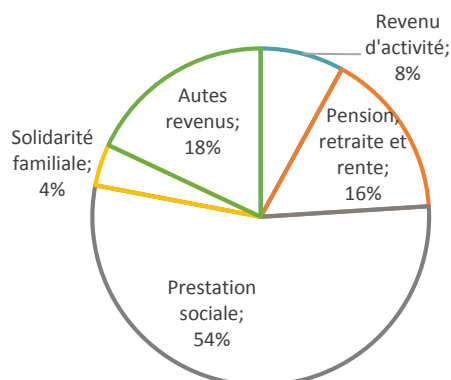
De la même façon, les visites à domicile sont encouragées. En 2017, elles correspondent à un nombre moyen de 1,31 visites par usager, y compris ceux résidant en Belgique. Ce chiffre est en légère diminution par rapport à 2016 (1,41) tout en notant l'augmentation significative du nombre de mesures. À noter que nous tenons cependant, pour la première rencontre, à inviter le majeur au service plutôt que de se rendre chez lui, dans un souci de respect et de bienséance.

À ces visites s'ajoutent de nombreuses démarches réalisées, pour le compte de l'utilisateur, par les délégués ou les accompagnateurs et intervenants sociaux. L'ouverture des permanences dans nos locaux permet également de multiplier les rencontres et ainsi de maintenir des liens sociaux. Ceci revêt une grande importance pour des personnes qui, comme le montre la caractérisation de la population suivie, sont souvent isolées. Ces démarches correspondent à un nombre moyen de près de sept par usager.

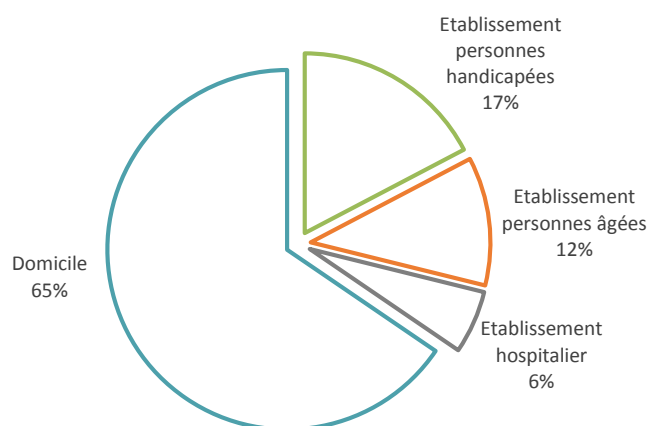
Situation familiale



Situation professionnelle



Prise en charge par un service



L'accompagnement des personnes s'entend enfin de diverses manières. Il peut s'agir de l'information qui leur est donnée mensuellement lors de la remise ou l'envoi des comptes ou encore des interventions réalisées en fonction des besoins identifiés. Celles-ci peuvent avoir un caractère juridique (divorce, mise en œuvre des obligés alimentaires, actions pénales) ou concerner la situation sociale et sanitaire de l'utilisateur.

Le service s'attache à promouvoir l'autonomie des personnes, au travers de différentes actions adaptées aux capacités de chacun. C'est ainsi qu'un comité des usagers a été constitué dès 2014 et a fonctionné de manière soutenue en 2017. Le projet pour l'année 2018 est la participation des membres à diverses instances de l'institution, comme les vœux du Conseil d'administration, l'assemblée générale et un bureau des administrateurs dédié.

La protection des biens

Une gestion budgétaire, financière, fiscale et patrimoniale prudente, diligente, avisée et adaptée au mandat confié et aux intérêts de la personne est menée par le délégué, secondé en interne par le service comptable, l'assistante et le conseiller financier.

La séparation de l'ordonnateur de la dépense (le délégué) et du payeur (le comptable) vise ainsi à sécuriser les transactions financières relatives au portefeuille des majeurs dont le montant cumulé s'élève à près de 73 millions d'euros au 31 décembre 2017.

La protection des biens s'entend également en termes de gestion du patrimoine. 10% des personnes suivies sont en effet propriétaires d'un bien immobilier en pleine propriété ou en indivision. Cette gestion comprend l'entretien du patrimoine (élagage, travaux, entretien courant, etc.) la location, le fermage des biens ou les liquidations de communautés. Ce sont également, en 2017, 42 successions réglées, 28 ventes immobilières, 1 achat immobilier et 12 actions auprès des assurances (sinistre, vol, etc.).

La gestion administrative

La gestion des mesures revêt un volet administratif conséquent, que ce soit à travers la réception et le traitement du courrier des personnes suivies (146 366 contre 141 000 en 2016 uniquement pour le service PJM), soit une augmentation de 4% par rapport à 2016, ou les réponses qui sont envoyées (69 000), sans compter les appels téléphoniques (près de 3 200) et les courriers électroniques.

Il s'agit également de constituer les divers dossiers administratifs pour garantir l'ouverture ou le renouvellement de droits, ou encore de remplir les déclarations d'impôts sur les revenus.

Le suivi de l'activité

Afin de suivre l'activité du service et dans une démarche d'amélioration continue, un tableau de bord est actualisé chaque mois et transmis aux responsables. Ces indicateurs, posés sur chaque item clé de la mesure, permettent de connaître en temps réel l'activité du service, notamment par rapport aux objectifs posés par la direction.

Ainsi, différents points illustrent la force de l'organisation mise en place dans l'objectif de répondre aux besoins des usagers et aux demandes des prescripteurs. L'attribution des mesures est réalisée en moins de deux jours en 2017 ; la consultation du dossier au tribunal a pu être organisée afin d'informer les mandataires des éventuelles problématiques et ainsi favoriser une démarche de prévention.

Cela permet également d'identifier les items sur lesquels les efforts doivent être maintenus, tels que la réalisation des inventaires ou la réalisation du DIP.

La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial

La MJAGBF s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance à l'article 375-9-1 du Code civil au titre de l'assistance éducative.

Lorsque les prestations familiales ou le RSA majoré ne sont pas employés pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants, le juge des enfants peut ordonner qu'ils soient en tout ou partie versés à une personne physique ou morale qualifiée dite « délégué aux prestations familiales ».

La MJAGBF relève d'une véritable mission éducative.

En Essonne, l'Udaf est l'organisme chargée de cette mission.

L'activité générale du service

Au 31 décembre 2017, le service suivait 606 mesures, contre 558 en 2015. Cette progression constante depuis deux ans résulte notamment des actions menées dans le cadre de la Ccapex (comité de coordination d'actions de prévention contre les expulsions) ou des CLIL par l'ensemble des acteurs sociaux, bailleurs et État pour lutter contre l'aggravation des situations d'impayés. Le travail mené avec les associations d'insertion du département et notamment celles mettant en œuvre les mesures d'ASLL maintien (accompagnement social lié au logement) contribue aussi à l'augmentation.

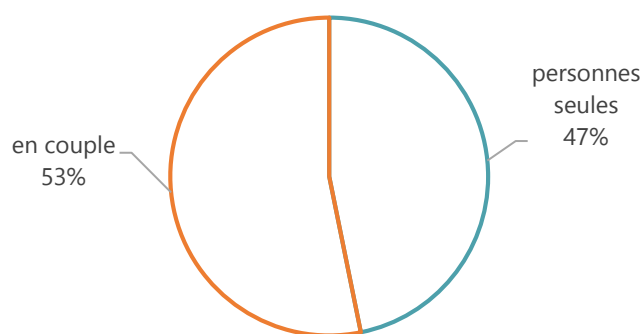
De la même façon que pour le service PJM, un tableau de bord permet de suivre, chaque mois, l'activité du service. Cela a permis de mettre en avant, les efforts qui ont été déployés pour la réalisation des DIPC (documents individuels de prise en charge). Pour 61% des nouvelles mesures de l'année 2017, ils ont ainsi été réalisés dans un délai de quatre mois.

Au-delà des chiffres il est important de noter que le DIPC est devenu un véritable outil de suivi pour les délégués.

D'autres indicateurs mettent en évidence les efforts à mettre en œuvre pour atteindre nos objectifs. À titre d'exemples, les mesures sont attribuées dans un délai de 12 jours, une commission d'attribution étant prévue tous les quinze jours. Le délai d'ouverture moyen des mesures (lorsque la visite au domicile a eu lieu) est désormais de 37 jours après l'attribution.

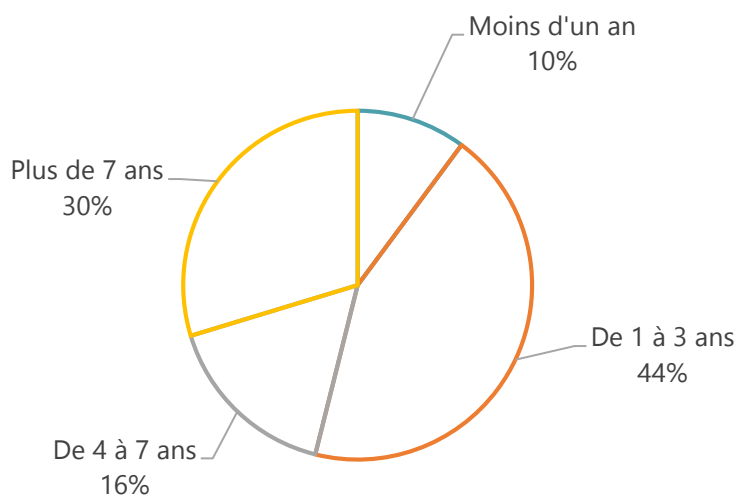
Les tableaux de suivi permettent également de caractériser les familles prises en charge afin de pouvoir adapter le service rendu à ces réalités sociales et familiales. Concrètement, on peut noter que près de la moitié des familles sont monoparentales (47%) et que les familles suivies ont en moyenne quatre enfants.

Nombre de mesures (moyenne)	607
Nombre d'enfants	2 249
Nbre moyen d'enfants par mesure	3,71

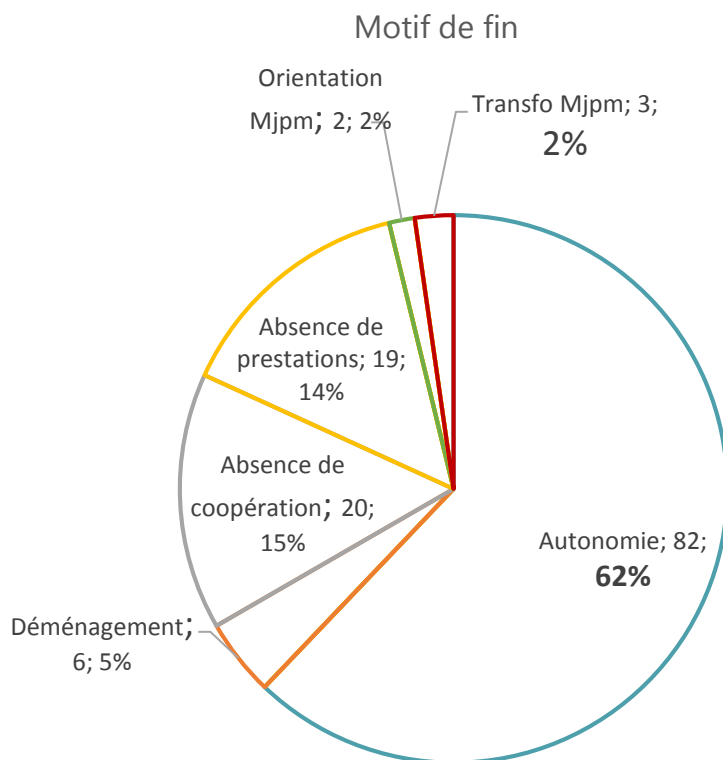


Si l'on s'attache enfin à la durée de prise en charge, on observe pour les mesures terminées (128 en 2017), la répartition suivante :

Durée des mesures terminées



Il est important de noter également une évolution du retour à l'autonomie pour 62% des mesures qui se sont terminées en 2017 contre 51% en 2016. Ce retour à l'autonomie est mesuré après une période de gestion libre des prestations par la famille avec surveillance du délégué qui peut, selon les situations, durer entre 6 et 12 mois.

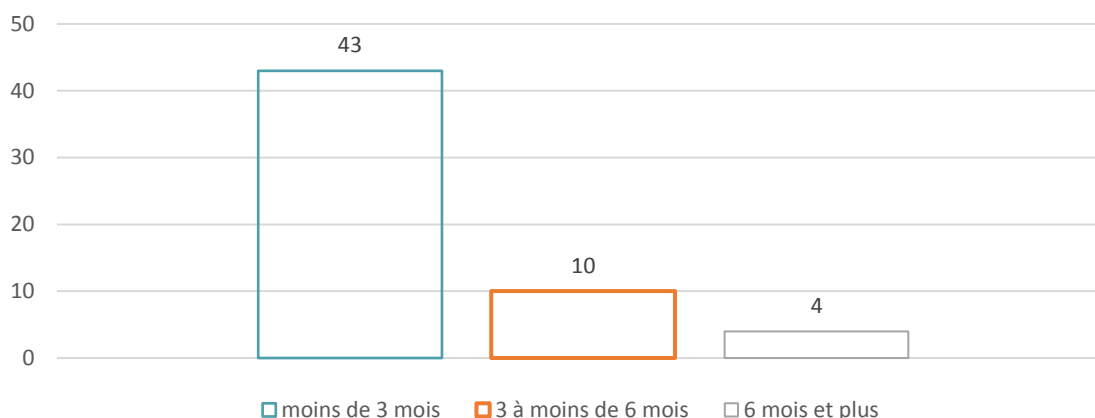


La médiation familiale

En 2017, 72 médiations ont été assurées contre 62 en 2016, ce qui correspond à 130 entretiens. 60 d'entre elles ont été terminées sur l'année, parmi lesquelles 51% ont abouti à un accord (écrit ou oral) contre 45% en 2016 et 20% à l'apaisement du conflit.

Les médiations « conventionnelles » sont devenues minoritaires par rapport aux médiations judiciaires qui représentent, en 2017, 58%. Cependant, quelle que soit leur nature, elles sont liées pour 87% à un divorce ou une séparation, chiffre qui ne change pas par rapport à 2016.

Durée des médiations terminées



En sus des médiations effectuées, 405 entretiens d'information préalable ont été menés par les deux médiatrices contre 335 en 2016. S'ils n'ont pas donné suite à une médiation, ils ont permis, pour 13 personnes reçues, d'être réorientées vers d'autres dispositifs.

Pour améliorer l'efficacité du dispositif, intégrer l'expérimentation de la TMFPO (Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire) effective depuis le 1^{er} septembre 2017 et apporter plus de fluidité dans le parcours des médiés, un important travail partenarial a été mené en 2016 et principalement avec la Caf, la MSA, le Conseil départemental, le TGI d'Évry et les avocats, ainsi qu'un travail en réseau avec la Fenaméf et l'Unaf.

Par ailleurs, afin de faire connaître une mesure encore peu mobilisée, des actions de communication ont été menées sur le département, conformément aux objectifs énoncés dans le projet de service. De la même façon et pour couvrir l'ensemble du territoire, les médiatrices continuent d'assurer des permanences sur huit communes, à savoir Dourdan, Villemoisson-sur-Orge, Saint-Chéron, Marcoussis, Gif-sur-Yvette, Milly-la-Forêt, Limours et Évry.

Les enquêtes sociales

73 mesures ont été reçues en 2017 réparties comme suit :

- 43 enquêtes confiées par le juge des enfants ;
- 20 enquêtes confiées par le juge aux affaires familiales ;
- 10 enquêtes confiées par les tribunaux d'instance et les juges des tutelles.

L'activité a diminué en 2017 de plus de 37%. Les délais d'attribution de la mesure au sein du service sont passés à 12 jours en moyenne contre 14 jours en 2016. La diminution peut s'expliquer par des postes de juges aux affaires familiales non pourvus en 2017 et l'arrivée de quatre nouveaux juges au tribunal pour enfants.

En 2017, 65 rapports ont été adressés aux juges. 55% des enquêtes ont été réalisées dans les délais impartis par les tribunaux, plus de 70% avec un retard de transmission de moins de 7 jours. 90% des retards s'expliquent par la transmission tardive d'une information importante de la part d'un partenaire ou d'un événement survenu en fin de mesure et qu'il était nécessaire de porter à la connaissance du juge. Le rapport est dans ce cas complété par l'enquêteur et son départ différé.

Les mesures d'accompagnement social personnalisé

La convention entre le Conseil départemental et l'Udaf de l'Essonne a été renouvelée le 24 janvier 2017 pour une durée de trois ans dans le cadre de la prise en charge uniquement des Masp de niveau 2 avec gestion des prestations.

Dix nouvelles mesures, contre quinze en 2016, ont été prises en charge par les services de l'Udaf à la demande des MDS. Elles sont ouvertes dans un délai de 21 jours pour 83% d'entre elles à partir du moment où le service obtient l'ensemble des documents nécessaires à l'exercice de la mesure, c'est-à-dire le bon de prise en charge, le contrat et l'évaluation sociale, ce qui a été rarement le cas pour les mesures adressées en 2017. Ajoutées aux mesures déjà en cours, c'est une moyenne de dix mesures mensuelles que le service a gérées cette année.

Treize mesures ont pris fin en 2017 : pour 31% d'entre elles l'objectif ou la mission donnée est atteint. 40% des mesures se transforment en mesures judiciaires.

90% des personnes suivies sont des personnes seules, avec ou sans enfant. L'impayé de loyer ou les problèmes liés au logement restent bien le motif essentiel de la mise en place d'une Masp.

Conformément aux dispositions de la loi 2002-2, il est prévu qu'un document individuel de protection (Dip) soit élaboré à l'ouverture de la mesure. La participation du bénéficiaire de la mesure est favorisée dans ce cadre, notamment en recherchant son adhésion et son implication.

100% des Dip ont été réalisés pour les mesures ouvertes en 2017 comme en 2016.

Cependant, le nombre de mesures adressées par les MDS, malgré les besoins repérés sur le département, reste faible au regard de la capacité donnée au service qui est de 25 mesures.

Le microcrédit social personnalisé

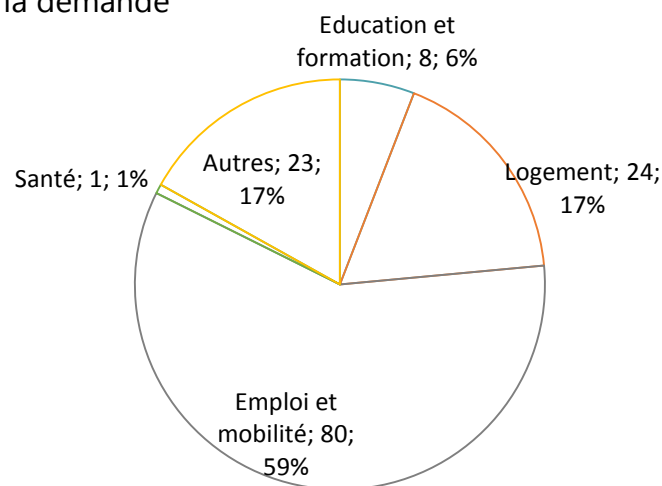
En 2017 le service a reçu 217 demandes contre 190 demandes en 2016.

6% d'entre elles ont été orientées vers des dispositifs de droit commun ou un accompagnement spécifique.

68% ont été abandonnées par le demandeur et 15% étaient inéligibles.

6% ont été orientées vers un microcrédit (soit 13 demandes), parmi lesquelles cinq demandes ont abouti et trois sont ajournées le temps pour le demandeur d'effectuer une démarche préalable.

Objet de la demande



La majorité des demandes concernent l'emploi et la mobilité (permis de conduire, achat de véhicule).

Le montant moyen demandé en 2017 est de 3 065 euros.



ZOOM sur la certification Iso 9001 – version 2015

En 2017, l'Udaf de l'Essonne a obtenu le renouvellement de sa certification Iso 9001. La version de la norme ayant évolué, c'est sous le nouveau référentiel « version 2015 » que l'ensemble des services a été audité et certifié.

La norme Iso 9001- version 2015 repose sur sept principes fondamentaux :

- le leadership ;
- l'implication du personnel ;
- la prise de décision fondée sur des preuves ;
- l'approche processus ;
- le management des relations avec les parties intéressées ;
- l'amélioration ;
- l'orientation clients.

Le système de management de la qualité à l'Udaf est un outil garantissant une méthodologie dans la mise en œuvre des services, un suivi au moyen d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs et un souci constant d'amélioration continue du service rendu. L'ensemble des collaborateurs est impliqué dans cette démarche et peut y apporter sa contribution.

La certification est réputée valable pour une durée de trois ans. Sur la période, des audits internes sont régulièrement menés pour surveiller l'évolution de l'ensemble des processus. Ils sont conduits par les collaborateurs, accompagnés de la responsable qualité.

Chaque année, un audit de suivi est également réalisé par Intertek, l'organisme certificateur.

La démarche qualité permet à l'Udaf de l'Essonne de disposer d'un socle solide pour conduire la réflexion relative à la conduite de ses services. Elle est aussi à la base des travaux en cours concernant la performance et l'éthique, dans le cadre du déploiement du plan stratégique.

Perspectives

Ce rapport d'activité rend compte des principaux éléments qui ont marqué l'année 2017 à l'Udaf de l'Essonne, ce qui a fait son quotidien.

Pour autant, l'Udaf se doit d'inscrire son action dans une vision d'avenir. C'est tout l'objet de son plan stratégique. A l'horizon 2020, certaines grandes thématiques guideront nécessairement nos travaux au service de l'ensemble des familles du département.

Ainsi, l'Udaf de l'Essonne est engagée depuis de nombreuses années sur les questions de développement durable. Elle a notamment élaboré un Agenda 21 pour la période 2011-2016, tourné vers ses salariés afin de les sensibiliser à l'éco-citoyenneté au sein de l'Union mais aussi plus largement au sein de la société.

Aujourd'hui, les récents évènements climatiques prouvent que l'adaptation et la prévention de ces changements sont des enjeux cruciaux pour les familles, c'est pourquoi l'Udaf souhaite ouvrir sa démarche à l'ensemble de ses associations familiales.

Lors de la semaine du développement durable du 30 mai au 5 juin 2018, il s'agira de :

- lancer officiellement la réflexion autour de l'agenda 21 des familles 2017-2020 ;
- faire l'état des lieux des pratiques familiales et des actions mises en place à ce sujet par les AF.

Pour cette troisième édition, les collaborateurs et les associations familiales du réseau sont invités à participer à la semaine du Développement durable en proposant et/ou en animant des ateliers pratiques et ludiques à destination des familles.

L'Udaf se dotera donc d'un nouvel Agenda 21, au service de l'ensemble des familles. Il ne pourra être pertinent sans l'engagement de l'ensemble des acteurs, bénévoles et salariés.

L'Udaf de l'Essonne est également attentive à accompagner les évolutions liées à la numérisation de la société, qui impacte fortement la vie des familles et des personnes vulnérables.

Elle s'engage à agir pour accompagner et promouvoir une utilisation responsable de ces outils, tant auprès des associations adhérentes que des familles qu'elle accompagne ou de ses collaborateurs.

La plateforme numérique a été créée en ce sens. Son développement, par la mise en place d'ateliers pratiques, de permanences d'information, de rencontres thématiques ouverte aux jeunes et aux parents, est une priorité à court terme, pour qu'elle soit identifiée comme un lieu ressource par les familles et les professionnels.

L'Udaf est donc en prise avec les transformations de la société, qui interrogent en permanence l'éthique des individus et celle du collectif. L'éthique est une question transversale à tous les services de l'Udaf et qui concerne aussi ses associations adhérentes.

Il est donc nécessaire que notre organisation interroge le sens de son action et permette à ses acteurs d'adopter des positionnements ou des solutions concertées au regard de nos valeurs mais aussi d'une certaine façon de penser nos interventions.

L'avenir proche devra permettre à chacun, bénévoles et salariés, de disposer d'un corpus éthique et éventuellement d'une instance permettant d'évoquer des situations et de les confronter aux différents points de vue et expériences des participants.

Enfin, l'une des évolutions majeures que nous nous devons d'appréhender est celle de la transformation des approches territoriales, induite par la loi NOTRe (loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Ce texte redistribue les compétences entre les régions, les départements et les intercommunalités. Il a donné naissance à un nouveau découpage de notre département en unités désignées comme établissements de coopération intercommunale. On observe que les grandes institutions (Conseil départemental, CAF, etc.) repensent leurs modes d'intervention au regard de ces nouveaux découpages.

Afin de permettre à l'Udaf et aux associations qui la composent de rester les porte-paroles des familles du département et de déployer nos services, il est essentiel de repenser notre organisation et nos interventions à l'aune de ces nouvelles logiques territoriales.

Le rapport d'activité permet de dresser un état des lieux, mais aussi d'ouvrir les portes des prochains chantiers qui nous attendent. L'Udaf ne peut y faire face que grâce à l'implication conjointe de ses adhérents et de ses collaborateurs.



315, square des Champs-Élysées – Courcouronnes – BP 107 – 91004 Évry Cedex ☎01 60 91 30 00
secretariat.general@udaf91.fr